France : Une e-cigarette médicament??

Zitouni IMOUNACHEN - 2016-02-25 23:27:11 - Vu sur pharmacie.ma

Après analyse des remontées sur le terrain (médecins, usagers..) et des publications scientifiques, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) appelle les parties prenantes, notamment l'industrie pharmaceutique, à engager rapidement une réflexion sur la faisabilité d'une cigarette électronique médicalisée, qui ferait l'objet d'une prescription, d'un remboursement au même titre que les substituts nicotiniques, et qui serait délivrée en officine. Cette e-cigarette médicament devrait présenter certains critères, tels que : revendiquer l'aide au sevrage tabagique, avoir une quantité de nicotine contenue dans la cartouche supérieure ou égale à 10 mg et une solution de recharge de e-liquide à une concentration de nicotine supérieure ou égale à 20 mg/L.

Toutefois, si le HCSP reconnaît l'intérêt de la cigarette électronique dans le sevrage, il estime également que le vapotage peut être une porte d'entrée dans le tabagisme, et qu'il faut étendre l'interdiction d'utilisation de la cigarette électronique à tous les lieux affectés à un usage collectif.